

# **BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR AGRICOLE**

## **OPTION : PRODUCTIONS ANIMALES**

Le titulaire du BTS Agricole Productions Animales intervient dans la conduite d'un système de production animale spécialisé, il fournit des appuis techniques, il participe à l'élaboration de références technico-économiques dans l'élevage et contribue à une activité commerciale.

Zootechnicien, il assoit ses compétences sur de solides bases scientifiques. La connaissance pratique des animaux de rente, voire de sport et de loisirs (cheval), lui donne une place dans les emplois générés par l'ensemble des secteurs des activités d'élevage. Il dispose également d'acquis qui permettent d'envisager de poursuivre ses études.

### **STATUT :**

- salariés en contrat de professionnalisation
- stagiaire de la formation professionnelle continue

### **CONDITIONS D'ENTREE :**

- Signature d'un contrat de professionnalisation (25 ans au plus à la signature du contrat)
- Etre titulaire d'un diplôme de niveau IV
- Entretien de motivation

### **ORGANISATION DE LA FORMATION**

#### **OBJECTIFS :**

- Acquérir une formation professionnelle de niveau III permettant d'occuper des emplois de techniciens supérieurs dans la filière ou de poursuivre des études supérieures.
- Acquérir une expérience professionnelle grâce au système du contrat de professionnalisation.
- Préparer une installation, murir un projet professionnel

#### **FINALITES :**

- Participer à la collecte et aux traitements des informations pour l'élaboration de références technico-économiques nécessaires à la conduite d'une production ou de conseil
- Etre en mesure de répondre à une demande d'appui technique exprimée par un tiers dans le domaine de la production animale.
- Assurer la conduite d'un système de productions animales spécialisé.

## **DEROULEMENT DE LA FORMATION**

- Durée : 24 mois (12 mois pour les personnes déjà titulaire d'un BTS)
- 52 semaines en entreprise
- 42 semaines en centre de formation
- 10 semaines de congés payés

Les jeunes fréquentent les cours par alternance de septembre à juin au rythme de deux semaines en entreprise / deux semaines en centre de formation, le reste du temps est consacré à la formation en entreprise.

## **CONTENU DE LA FORMATION**

### **MODULES COMMUNS AUX BTSA**

- Techniques d'expression de communication d'animation et de documentation.
- Traitement de données
- Organisation économique, sociale et juridique
- Langue vivante
- Education physique et sportive
- Activités pluridisciplinaires
- Module d'initiative locale
- Accompagnement du projet personnel et professionnel.

### **MODULES SPECIFIQUES AUX BTSA P.A**

- Productions animales et société
- Fonctionnement de l'exploitation d'élevage
- Biologie écologie, chimie et statistiques liées aux productions animales
- Technologie générale et comparée des productions animales
- Appréciation, manipulations et interventions sur les animaux et les surfaces fourragères
- Conduites d'élevage

Concernant la spécialité équine :

Le lieu de travail contribuera à la découverte et/ou à l'approfondissement des connaissances requises. S'additionneront des renseignements spécifiques appliqués à la spécialité équine :

- Conduite d'un élevage équin et valorisation des jeunes chevaux
- Education physique et sportive autour de la pratique équestre
- Module d'initiative locale à définir autour de cette production
- Pratique équestre complémentaire en soirée.

## **CHOIX DE L'ENTREPRISE D'ACCUEIL**

Concernant l'employeur, toute entreprise ou organisme ayant un lien avec la production animale peut-être support de l'alternance.

Différents types d'entreprises peuvent s'adapter à cette formation.

- Exploitations agricoles possédant au moins deux productions animales d'espèces différentes, ou ciblant une production de l'élevage à la commercialisation.
- Elevage de chevaux, à conditions toutefois que l'entreprise soit d'une taille suffisante et offre à l'apprenant, par son fonctionnement et les techniques utilisées, un champ d'étude suffisamment vaste. (A ce titre, les centres équestres, poney clubs, écuries de propriétaires ou de concours ne peuvent pas être retenus pour cette formation puisque l'objectif de production en tant que tel n'est pas appréhendé dans la globalité. Pour ce faire, l'élevage doit y être impérativement représenté).

- Autres secteurs d'activité possible :
  - Industrie laitière
  - Industrie des viandes
  - Collecte et négoce
  - Groupements de producteurs
  - Alimentation animale (Coopérative, usine d'aliments du bétail)
  - Contrôle de performance (contrôle laitier,...)
  - Centre d'insémination artificielle / transfert d'embryons et autres organismes spécialisés en reproduction (haras nationaux, ...)
  - Unité de sélection (UPRA, Stud-Book, ....)
  - Contrôle sanitaire (DSV, GDS, ....)
  - Institut national de la Recherche Agronomique
  - Chambre d'agriculture, centres de gestion
  - Etc ... tout autre organisme ou entreprise étroitement lié au secteur de l'élevage.
  
- Il est important de définir clairement avec l'employeur potentiel, les tâches qu'il confiera à son salarié en formation continue, elles conditionnent l'intérêt de la formation et l'atteinte des objectifs relatifs à un niveau BTSA.
  
- L'entreprise d'accueil n'est pas seulement un lieu de formation, elle est aussi le support du rapport de stage. Celui-ci sera constitué par un thème d'étude précis qui concerne des problèmes techniques et économiques de l'élevage, et non pas par une étude globale du fonctionnement de l'entreprise. Ceci doit être défini dès le début de la formation et être pris en compte dans la recherche de l'employeur.

### **EMPLOIS CIBLES ET DEBOUCHES**

Le titulaire du BTS PA peut exercer son activité dans le conseil, l'élaboration de références technico-économiques, la conduite d'un système de production spécialisé, dans le technico-commercial, dans la formation, la recherche et les instituts techniques, dans le machinisme et les équipements spécialisés et tous les domaines évoqués au préalable dans le chapitre précédent.

Cette formation permet donc aux candidats de s'adapter à l'ensemble des activités de l'élevage en tant qu'employé de haut niveau et donc avoir un choix assez vaste de métiers.

Les bases scientifiques et techniques doivent également permettre l'acquisition ultérieure d'une spécialisation par une formation complémentaire :

- Certificat de spécialisation
- Licence professionnelle
- Autres formations de niveau II
- Ingénieur agricole

L'installation en agriculture est envisageable au même titre que le Bac Professionnel.

## **CONDITIONS D'EXAMEN**

A ce jour, le diplôme sera attribué à l'issue d'un examen final comprenant des épreuves écrites et orales.

Cependant, une demande de dossier d'habilitation à la mise en œuvre des CCF est en cours ; Réponse attendue de notre ministère de tutelle en juin-juillet 2012.

## **ASPECTS MATERIELS**

Hébergement de préférence à l'extérieur de l'établissement, nous travaillons à ce jour avec des locations de gîtes et un centre d'hébergement (de 35 à 60 € la semaine). Restauration possible sur place pour le déjeuner à hauteur de 6,50€ le repas.

## **AUTRES**

Mise en place d'un comité de pilotage, composé des tuteurs/employeurs en formation pour la formation. Mise à contribution pour revisiter le plan de formation pour mettre en adéquation les exigences de la profession avec celle du référentiel, et pour articuler des visites et des séances de travail sur des cas concrets. En collaboration avec la profession et les projets professionnels des étudiants l'équipe pédagogique cherchera à s'adapter au mieux par des actions appropriées tout en restant en relation avec les exigences du référentiel de formation.

Exemples :

- Semaine spécialisée en production porcine avec une unité de sélection et les éleveurs du schéma mâle ou femelle.
- Semaine spécialisée dans le charolais durant la période des vêlages et des agnelages avec une race bovine et une race ovine spécialisées dans la production de viande.
- Reprise d'équitation proposée en soirée aux cavaliers désirant se perfectionner.
- Temps d'étude possible sur le centre de formation après les cours ...

Les candidats devront de ce fait fournir un travail personnel conséquent et continu.

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements et/ou pour chiffrer le coût de l'employeur en fonction de votre profil.

## **REMARQUES DIVERSES**

- Pour la branche agricole, le FAFSEA (Fonds National d'Assurance Formation des Salariés, des Exploitations et des Entreprises Agricoles), fonds collecteurs pour le financement des formations rembourse l'employeur. Pour les autres branches, d'autres organismes existent : FAF (Fonds d'Assurances Formations), seront à solliciter si signature de contrat il y a.
- Le salarié en contrat de professionnalisation cotise selon les règles de la législation du travail.
- La formation se déroulera à condition que le groupe soit composé de 8 personnes. Au delà de 16 candidats, le groupe sera dédoublé. En fonction du nombre de candidats, les frais de formation seront dégressifs à l'avantage de l'employeur.